

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE

Procédure judiciaire, vin et anniversaire

Le 23 mai dernier, lors de la séance du conseil communautaire, plusieurs points concernant les questions économiques ont été abordés. Les élus les ont tous votés à l'unanimité. En voici quelques-uns.

« Favoriser la vitalité économique du territoire en s'appuyant sur son identité » : c'est avec cette ambition, la première de la liste du projet de territoire Terres d'Estuaire 2032, que s'est ouverte la séance du conseil communautaire jeudi 23 mai.

Une procédure judiciaire

Les élus ont autorisé, à l'unanimité, la présidente de la communauté de communes de l'Estuaire, Lydia Héraud, à lancer une procédure auprès du tribunal judiciaire de Libourne, à l'encontre d'une entreprise : la SCI LEJ. Une affaire qui remonte plus de dix ans en arrière. En 2013, la CCE avait autorisé la vente d'une parcelle de 1671 m² dans la zone d'activités Les Pins - depuis rebaptisée Gironde Synergies - à l'entreprise « afin d'y implanter une activité de miroiterie et vitrerie », renseigne la délibération. Derrière cette SCI, la SARL Entreprise Jamin, créée en 2012 et qui avait souhaité se porter acquéreur du lot numéro 13 de la zone d'activité et ce pour un montant de 25980,70 € TTC. « La SCI LEJ a, en sa qualité de propriétaire du lot numéro 13, méconnu plusieurs obligations spéciales expressément stipulées dans le cahier des charges de cession des terrains annexé à l'acte de vente », rappelle la délibération votée par les élus. Malgré plusieurs tentatives, votées par le conseil communautaire en 2021 et 2023, n'a obtenu aucune résolution négociée de la cession du lot. Lors de ce conseil du 23 mai, les élus ont donc voté pour saisir le tribunal judiciaire de Libourne « aux fins qu'il prononce la résolution de la vente du lot numéro 13 sur le fondement de l'article 1227 du Code civil ».



Installée dans l'Agora (ici pendant un vernissage d'exposition), la pépinière-hôtel d'entreprises de Haute Gironde fête ses 20 ans cette année. © Photo NC

Un partenariat avec le conseil interprofessionnel des Vins de Bordeaux

« Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la communauté de communes de l'Estuaire souhaite apporter son soutien aux actions et aux initiatives participant à la création d'activités, d'emplois et d'innovations sur son territoire et ce par le biais de partenaires identifiés. » Dans le sens de cette ambition, les élus du conseil communautaire ont approuvé, à l'unanimité, la signature d'un partenariat avec le conseil interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB). Cette structure se donne pour objectif de soutenir les viticulteurs du département notamment et a lancé pour cela le mouvement #Bordeauxlocal. Il vise à mettre en valeur leurs produits auprès des acteurs économiques. Ses adhérents bénéficient également de formations, de publicité sur les lieux de vente, d'organisation de temps forts autour des vins de Bordeaux, de communication... « À l'échelle du territoire de la CCE, le secteur viticole occupe une place

très importante dans le tissu économique local, souligne le conseil communautaire dans sa délibération. 76% des exploitants agricoles sont des exploitants viticoles. » Le territoire de la CCE ne dénombre pas moins de dix appellations d'origine contrôlée.

Le but du partenariat entre la CCE et le CIVB? « Faire un focus sur les vins produits sur le territoire communautaire, en incitant les établissements - caves, restaurants, guinguettes et bars-restaurants - de son territoire à rejoindre le mouvement de mise en valeur et de promotion des vins locaux et à le renforcer localement par un soutien financier. »

Un nouvel élan pour l'espace de coworking

Il y a déjà dix ans, la CCE créait un espace de coworking au sein de sa pépinière d'entreprises. La formule a connu un certain succès : « On a eu des périodes où c'était plein. Là, il y a un petit creux », confie Louis Cavaleiro, vice-président de la CCE en charge du développement économique. « On a de la place », complète la présidente Lydia Héraud. Pour « revitaliser et

redynamiser » cet espace, « il est proposé de le répertorier sur une plateforme en ligne spécialisée dans le référencement d'espaces comme le nôtre », indique Louis Cavaleiro. Une telle plateforme jouera le rôle d'un « apporteur d'affaires » qui pourra accroître la visibilité de l'équipement et apporter des clients potentiels. Pour ce faire, la CCE a choisi la plateforme Ubiq, « leader dans le référencement des espaces de coworking ». La commission de la plateforme se montera à 10 % du montant hors taxes de chaque convention signée avec un utilisateur. « Un suivi régulier de l'efficacité de cette stratégie de commercialisation sera assuré par le service de développement économique. Les résultats obtenus seront évalués afin d'ajuster si nécessaire les actions de promotion et de commercialisation. » Le conseil communautaire a approuvé cette commercialisation à l'unanimité.

Un concours de créateurs d'entreprise

La pépinière hôtel d'entreprises de Haute-Gironde, hébergée dans l'Agora à Saint-Aubin-de-Blaye, fête ses 20 ans cette année! Pour célébrer comme il se doit cet anniversaire, la communauté de communes envisage d'organiser un concours de la création d'entreprise. « Cette initiative pourrait servir de moteur pour le développement entrepreneurial, renforcer l'économie locale et donner de la visibilité à la structure », argue Louis Cavaleiro. L'idée avancée est notamment de mettre en avant la variété de services et de prestations proposés par cet équipement à destination des chefs d'entreprise et des porteurs de projets : accueil, accompagnement, ressources. Le concours aurait pour but « de détecter et de soutenir les projets les plus prometteurs par des récompenses financières et un accompagnement spécialisé ». Le principe de ce concours a été approuvé à l'unanimité par les élus.

Nicolas Campitelli